

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Téléphone : 02 37 31 81 01

Courriel : mairie@aunay-sous-auneau.fr

Arrêté n° : 47/2026

Objet :

Arrêté portant interdiction temporaire de circulation sur le Chemin de Gallardon en raison de travaux d'aménagement du stand de Tir.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la route, notamment ses articles relatifs à la réglementation de la circulation et de la signalisation routière ;

Vu la nécessité d'interdire l'accès au chemin de Gallardon, afin de permettre les travaux en toute sécurité du stand de tir,

ARRÊTE

Article 1 : À compter du **mardi 22 septembre** et jusqu'au **dimanche 27 septembre inclus** l'accès et la circulation de tous les véhicules ainsi que des piétons sont strictement interdits sur le Chemin de Gallardon en raison des travaux d'aménagement du stand de tir.

Article 2 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de chantier, aux personnels de l'entreprise chargée des travaux, ainsi qu'aux véhicules de secours et de services publics.

Article 3 : La signalisation réglementaire matérialisant l'interdiction d'accès et la fermeture du chemin sera installée de manière visible à chaque extrémité de la zone concernée. Cette signalisation sera mise en place, entretenue et déposée sous la responsabilité des services techniques municipaux.

Article 6 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 7 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en Mairie, et par affichage sur place.

Article 8 : La présente décision est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 9 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié :

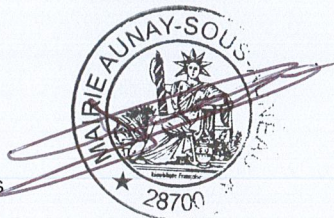
M. le Maire de la commune d'Aunay-sous-Auneau,
Le Service Technique municipal,

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La notification le : 21/09/2026
- L'affichage en Mairie le : 22/09/2026

Fait à Aunay-sous-Auneau, le 21/09/2026

Le Maire,
Julien PICHOT



Une copie est transmise pour information et à toutes fins utiles à :

- M. le Commandant, CODIS – 7 rue Vincent Chevrard – 28000 Chartres
- La Gendarmerie d'Auneau